

LES MANIPULATIONS DU GOUVERNEMENT, P. 2
LA MEILLEURE DÉFENSE, C'EST L'ATTAQUE : RETRAIT TOTAL DE LA REFORME !!!, P. 3
BONNE NOUVELLE POUR LES IDE : NOTRE MÉTIER N'EST PLUS PÉNIBLE, P. 4 !!!

Union
Syndicale
Solidaires

BIFI Sud

Octobre
2010

Le journal à base d'agents actifs

Hors Série Spécial Retraites !!!

**RETRAITES : LE GOUVERNEMENT FAIT MINE
D'IGNORER LES MANIFESTATIONS MASSIVES**



Bin quoi ?
Le Peuple, ça ferme
sa gueule ou
ça Démissionne !!

**SUD EXIGE
LE RETRAIT
TOTAL DU
PROJET DE
LOI !!!**

W. + Sanrankune .10



Ce numéro n'a pas été
réalisé en travaillant
41,5 ans



BATAILLE DES RETRAITES : C'EST DANS LA RUE QUE CA SE PASSE !!!

6 mois. Voilà 6 mois que la mobilisation citoyenne contre le projet de réforme des retraites grandit chaque jour un peu plus. Le 2 octobre, ce sont les étudiants et les lycéens qui se sont emparés de la question en descendant dans la rue, décidés à récupérer le contrôle de leur avenir. On sait depuis le CPE combien leur engagement peut être décisif.

Avant le 12 octobre, prochaine journée nationale de manifestation, SUD Santé veut continuer de mettre les points sur les i des mensonges de cette réforme. Cela valait bien un cahier spécial de notre BIFISUD !

Derrière la réforme, les fonds de pension

Le Canard Enchaîné du 22/9 a repéré 4 amendements très révélateurs portés par le gouvernement à sa réforme.

Ils visent à développer dans toutes les entreprises les « PERCO », « pour Programme d'Épargne Retraite Collective », joli nom pour désigner les « fonds de pension à la française ». Institués par Fillon en 2003, ils correspondent à une volonté de remplacer la retraite par répartition par des solutions de capitalisation, en tablant sur la baisse progressive des pensions.

Apparemment attractifs, puisque les patrons abondent à ces fonds de pensions, ils correspondent en fait à une manière de geler les salaires, puisque les patrons mettent « déjà » la main à la poche et n'entendent pas faire plus d'effort.

Surtout, puisque les salaires sont gelés, ce sont des cotisations qui échappent progressivement à la Sécu, justifiant la baisse des pensions, et donc le recours aux PERCO, dont le rendement et l'efficacité sociale est infiniment aléatoire puisque soumis à la spéculation boursière. Un cercle vicieux, qui révèle le véritable but de la réforme.

Après cela, comme le note le Canard, est-ce un hasard si MALAKOFF-MEDERIC, dirigé par le frère du Président de la République, vient juste de lancer sa propre offre de PERCO ?

La réforme des retraites est-elle légitime?

Le Président de la République a l'habitude de répéter qu'il dit ce qu'il fait et qu'il fait ce qu'il dit. Dont acte. Mais c'est tout sauf vrai pour la réforme des retraites.

Le Canard Enchaîné du 29/9 relève ainsi qu'en 1993, il votait pour la retraite à 60 ans, choix qu'il réaffirmait à plusieurs reprises en 2007, allant même, durant la campagne présidentielle, jusqu'à affirmer : « le financement des retraites est équilibré jusqu'à l'horizon 2020 ». Un problème de calcul, peut-être, et puis on a le droit de changer d'avis.

Pas du tout ! Interrogé durant la campagne sur la revendication du MEDEF de passer la retraite à 63,5 ans, il répond :

« Je dis que je ne le ferai pas. Pour un certain nombre de raisons, et la première c'est que je n'en ai pas parlé durant la campagne présidentielle. Ce n'est pas un engagement que j'ai pris devant les français. **Je n'ai donc pas de mandat pour faire cela.** Et ça compte, vous savez, pour moi. »

Pour nous aussi, cela compte. Et nous, nous avons mandat pour descendre dans la rue !!!



La capitalisation, ça marche ?

Eh bien non ! Historiquement, les premiers régimes de retraite français, avant l'invention de la Sécu, étaient des régimes par capitalisation. Déjà, seule une très faible partie des ouvriers pouvait réellement en bénéficier, et l'on mourrait souvent avant d'atteindre l'âge légal de liquidation des pensions (espérance de vie des hommes dans la première moitié du XIXe siècle : 45 ans ; âge légal de départ : 65 ans !). Au temps pour la « pénibilité »...

Mais surtout, tous les « fonds de pension », car c'en étaient, se sont complètement évaporés dans la crise

boursière de 1929 et ensuite dans la tourmente de la seconde guerre mondiale.

C'est pour répondre à cette insécurité sociale que le système par répartition a été imaginé au lendemain de la Guerre. C'est grâce à elle que les pensions ont augmenté continuellement durant un demi-siècle, c'est grâce à elle qu'aujourd'hui tous les citoyens français peuvent prétendre à une retraite dont le montant n'est pas pris en otage par la bourse !

La capitalisation a DEJA échoué, et on voudrait nous la resservir ? refusons la régression sociale !

LE MOT D'ORDRE DE SUD : NE JAMAIS BATTRE EN RETRAITES !!!

La position de Sud Santé et de son union syndicale SOLIDAIRES est claire :

Nous exigeons le RETRAIT TOTAL du texte, qui pose les mauvaises questions et donne en plus de mauvaises réponses !

Sud et Solidaires, pour l'immobilisme ?

Sommes-nous pour autant pour le statu-quo ? Non. Nous estimons que le système par répartition ne doit pas être réformé, mais adapté pour être pérennisé. Dans un monde financiarisé à outrance, notre constat est simple.

Certes, il y a moins d'actifs pour financer le système. Mais la raison n'en est pas que démographique. L'entretien d'un chômage important par les gouvernements successifs a servi de moyen de pression sociale pour maintenir les salaires le plus bas possible. Mais le résultat est que l'existence de ce chômage a privé toutes les branches de la Sécu, dont la branche retraites, des cotisations nécessaires au fonctionnement du système par répartition. Dans ces conditions, **l'accès de tous à l'emploi par un véritable partage du temps de travail**, est pour Sud Santé la seule solution d'avenir qui soit efficace et socialement juste.

D'autre part, chaque actif a augmenté sa productivité de manière très importante, ce qui compense en partie le déficit démographique. Mais plus la richesse nationale (PIB), assise en grande partie sur l'augmentation de la productivité, augmente, plus la part qui revient au salaire diminue au profit de la rémunération stérile du capital.

« Travailler moins pour travailler et cotiser tous »

Comment imaginer qu'avec un PIB doublé depuis 1982, et qui aura quadruplé d'ici à 2040, nous ne soyons plus capables de financer un système que nous financions sans problème en étant deux fois moins riches ?

Nous revendiquons donc que **TOUS les revenus du travail soient désormais soumis à cotisation, et nous comptons dans ces revenus la rémunération du capital**.

Le travail n'a pas vocation à enrichir un petit nombre mais bien à faire fonctionner une société. La richesse nationale doit en effet profiter en priorité à ceux qui la créent et nous affirmons que **l'augmentation des salaires est le moyen le plus naturel d'assurer la redistribution la plus socialement efficace**. Elle permet de créer plus de recettes pour la Sécu et donc de pérenniser, voire d'augmenter les prestations sociales, rendant inutiles les solutions d'assurances privées. Elle permet d'augmenter les recettes fiscales de manière indolore pour le citoyen, qui en récupère les bénéfices dans ses services publics.

PARCE QU'UNE SOCIÉTÉ QUI N'AVANCE PAS EST FORCÉMENT UNE SOCIÉTÉ QUI RECULE...



SUD lutte au quotidien pour de nouveaux droits

Ces revendications ne représentent pas un bouleversement complet des mentalités mais plutôt un retour à l'esprit initial de notre modèle social. Néanmoins, les dérives politiques et financières ont été telles que nous sommes conscients de la difficulté d'y revenir. C'est pourquoi nous pensons, à SUD et SOLIDAIRES, que seule la grève générale reconductible est en mesure de créer un choc social suffisant pour forcer les gouvernements à revenir aux fondamentaux.

Voilà pourquoi nous ne signons plus l'appel intersyndical, et voilà pourquoi SUD et SOLIDAIRES sont dans la rue, pas seulement les jours de grande mobilisation, mais tous les jours, pour tracter, informer, sensibiliser, faire un travail de terrain et de fond qui portera forcément ses fruits.

Les hospitaliers et la retraite

Menaces sur le départ en retraite avec 3 enfants : un véritable plan social

Comme nous l'avons analysé en juillet, l'annonce par le gouvernement de sa volonté de supprimer en 2012 pour les fonctionnaires avec 3 enfants et 15 ans de service la possibilité de liquider leur retraite de manière anticipée a créé une vague d'inquiétude chez les collègues concernés par ce dispositif. Du coup, au CHU, 300 personnes auraient déjà déposé en catastrophe un dossier de départ ! En l'état du projet de loi, ils doivent en effet partir avant juillet 2011 pour bénéficier des conditions actuelles sans les décotes supplémentaires dont on les menaçait. Le gouvernement vient cependant de déposer un amendement disant que les femmes ayant déjà leurs droits ouverts ou à 5 ans au plus de leur ouverture ne seraient pas menacées. SUD est le seul syndicat à avoir conseillé, aux collègues d'attendre le projet final, et cet amendement nous donne raison.

L'objectif du gouvernement est cependant atteint : de nombreux fonctionnaires vont partir en avance, avec moins de trimestres que prévus, et donc de plus petites pensions. Les postes laissés vacants ne seront pas forcément remplacés, en particulier dans la Fonction Publique d'Etat. Mais au CHU se pose en plus le problème du remplacement des soignants, alors qu'il n'y a pas de sortie d'école l'an prochain et que la Direction fait déjà de plus en plus appel à l'intérim ! Et voilà comment on obtient un plan social à la mode Fonction Publique ! Or, il ne s'agit que d'un projet de loi, qui n'a pas été voté. Nous avons donc encore le temps de nous mobiliser le 12 octobre et après pour empêcher cette régression sociale, qui comme le reste de la réforme, est un véritable recul pour le droit des femmes.

**Tout dépend encore, en effet, de la mobilisation nationale qui continue chaque jour plus fort !
Alors soyons tous en grève et dans la rue le 12 octobre !**



Comment annuler sa demande de mise en retraite



Si jamais les conditions finales du dispositif ont évolué, au point qu'il n'est plus intéressant de partir en 2011, il est possible de revenir sur sa demande de mise en retraite.

Mais attention, il faut la signifier aux services concernés **avant d'avoir reçu la décision d'acceptation de votre demande**, qui prend la forme d'un arrêté du directeur d'établissement. Celle-ci programme en effet la radiation des cadres au premier jour de la retraite. Vous recevez en général cette notification 4 mois avant la date programmée.

Une fois cette décision communiquée, il est encore possible de demander la réintégration, mais votre « ancien employeur » n'a aucune obligation de vous réintégrer dans l'établissement. Vous serez alors dans une position statutaire comparable à la disponibilité.

Pour ceux d'entre nous qui ont déjà sauté le pas, suivez absolument l'évolution de la réforme sur notre site et dans nos tracts pour être prêt à réagir.



IDE : le piège de la catégorie A

On en parle depuis plus longtemps dans nos établissements, mais il ne faut pas oublier que le reclassement des IDE en catégorie A est un des éléments de l'agression générale du gouvernement sur les retraites. En effet, celui-ci, bien qu'optionnel, se fait au prix de la perte de la catégorie active. Autrement dit, on nous demande de sacrifier la reconnaissance de la pénibilité du métier d'IDE qui se traduit par un droit à la retraite à 55 ans.

Mais si nous laissons passer la réforme générale, ceux d'entre nous qui auront opté pour la catégorie A ne partiront pas à 60 ans, mais bien à 62 ans en 2018. Il s'agit de bien peser le pour et le contre.

Théoriquement, chaque IDE recevra de la DRH un courrier personnalisé lui présentant les deux scénarii, catégorie A ou nouvel espace indiciaire en catégorie B. Chacun doit faire ses choix, mais pour SUD, la catégorie A n'est pas une avancée mais un leurre pour faire reculer le droit à la retraite des salariés.

Se syndiquer aujourd'hui : un droit ? NON, une NECESSITE !